

La RD Congo s'engage à abolir la peine de mort

@rib News, 01/04/2012 - Source PANALa RD Congo s'est engagée à abolir la peine de mort, a annoncé vendredi le ministre de la Justice et des Droits humains, Luzolo Bambi. "La RD Congo s'engage pour une abolition responsable de la peine de mort, mais pas pour faire plaisir", a-t-il déclaré lors de l'ouverture d'une conférence interrégionale sur les stratégies d'abolition de la peine de mort en Afrique centrale.

Il a indiqué que son pays s'inscrit dans la droite ligne des pays qui, "sans tuer le criminel, le neutralisent pour empêcher de récidiver". "Depuis 10 ans, la justice congolaise applique l'abolition de fait et non de droit, c'est-à-dire le moratoire peine de mort", a ajouté M. Luzolo. De son côté, le ministre des Affaires étrangères, Alexis Thambwe Mwamba, a fait savoir que la non exécution des assassins du président Laurent-Désiré Kabila constitue la preuve préliminaire de l'application de cette moratoire. "Le gouvernement congolais n'entrevoyait pas de sortir maintenant de ce moratoire du fait de la recrudescence des poches insécures dans la partie est de la RDC", a-t-il affirmé. M. Thambwe a demandé au Parlement congolais de mettre rapidement en œuvre les mécanismes d'une réforme approfondie du code pénal.